

DECRET N° 2005-729 DU 29 NOVEMBRE 2005

Portant création de charges de Notaires dans
les Communes de Cotonou, Porto- Novo et
d'Abomey.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2002-015 du 30 décembre 2002 portant statut du Notariat en République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004- 131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** l'avis de la commission instituée par l'article 18 de la loi 2002-015 du 30 décembre 2002 sur les charges à créer ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 novembre 2005 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Il est créé six (06) nouvelles charges de notaires réparties comme suit :

- a) quatre (04) à Cotonou (Fidjrossè, Kouhounou, Sainte Rita, Sègbèya) ;
- b) une (01) à Porto-novo (Ouando) ;
- c) une (01) à Abomey.

Article 2 : Les titulaires des charges ci-dessus citées exerceront leurs fonctions sur l'étendue du territoire national conformément à l'article 2 de la loi 2002-015 du 30 décembre 2002 sous réserve du respect des règles relatives à l'obligation de résidence prévue à l'article 35 de la même loi.

Article 3 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme,



Dorothé C. SOSSA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4
AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM –
FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 CHAMBRE DES NOTAIRES 1 PG-CA
COTONOU 1 PG-CA PARAKOU 1 JO 1.